

L'indispensable site mobile pour les vacances : www.cheque-vacances.mobi

3,3 millions de salariés sont aujourd'hui bénéficiaires de Chèques-Vacances. Véritable coup de pouce pour les vacances et les loisirs, ce titre spécifique, créé par l'ANCV – Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, est accepté en France dans plus de 160 000 points d'accueil.

Afin de faire connaître plus largement les professionnels du tourisme qui l'acceptent en règlement auprès des bénéficiaires, l'ANCV a développé un site spécifique www.cheque-vacances.mobi qui permet aux détenteurs de téléphone mobile connectés à Internet de trouver, grâce à un système de géo localisation, les hôtels, restaurants, parcs, musées, etc.

www.cheque-vacances.mobi, le Chèque-Vacances en un tour de pouce

Un moteur de recherche très simple renvoie vers la liste et les coordonnées des points d'accueil. Il présente également les promotions en cours proposées par les professionnels du tourisme et des loisirs conventionnés par l'ANCV, ainsi que les sites labellisés *Tourisme & Handicap*.

Le www.cheque-vacances.mobi constitue un outil indispensable et fonctionnel permettant de préparer simplement ses vacances, en toute quiétude. Grâce à cet outil, les détenteurs de téléphone mobile connectés à Internet peuvent également pallier tous les imprévus pouvant intervenir lors de leurs vacances ou tout simplement décider de changer de programme à la dernière minute.





Parce que les vacances,
c'est essentiel.

Quelle prestation recherchez-vous ?

- Hébergement
- Restauration
- Culture, découverte
- Loisirs sportifs
- Voyages et transport

> Informations pratiques
> Nous contacter au 0825.84.43.44 0,15€ TTC/min
> Accédez au site www.ancv.com

ANCV - Copyright 2010 - Mentions légales

Le Chèque-Vacances, une aide plébiscitée par les salariés

Le Chèque-Vacances est un atout majeur de la politique sociale des entreprises et des organismes sociaux. Ce titre spécifique permet à tous les salariés de préparer leurs vacances grâce à une prise en charge conjointe de sa valeur par le salarié, l'entreprise ou l'organisme social.

Le Chèque-Vacances se présente sous forme de coupures de 10 et 20 €, valables deux ans au-delà de l'année d'émission, permettant de régler tout au long de l'année de nombreuses prestations liées au tourisme et aux loisirs : hébergement, restauration, transports, loisirs sportifs et culturels. Il est aujourd'hui accepté par 160 000 professionnels du tourisme et des loisirs.

Fondée en 1982, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public sous tutelle du Secrétariat d'Etat au Tourisme, dont la mission est d'assurer l'accès aux vacances pour tous. Son activité première – l'émission et la commercialisation de Chèque-vacances (3,3 millions de bénéficiaires en 2009 pour un volume d'émission de 1,3 milliard d'euros – 20.000 clients soit 60% des comités d'entreprise et assimilés – 160.000 points d'accueil Chèque-vacances parmi les professionnels du tourisme), dégage des excédents de gestion permettant de financer des programmes d'action sociale qui favorisent l'accès aux vacances et aux loisirs pour des populations en difficulté (familles notamment monoparentales, jeunes adultes, personnes en situation de handicap, personnes âgées). L'ANCV ne reçoit aucune dotation de l'Etat.

Contact ANCV : www.ancv.com

Joëlle Muzeau - T : 01 34 29 53 53 - jmuzeau@ancv.fr

Stéphane Barthélémi – Annie Blin / AB3C - T : 01 53 30 74 00 - stephane@ab3c.com